

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ESTAIRES**

**Séance du 07 juillet 2025**

DEPARTEMENT

**DU NORD**

ARRONDISSEMENT

**DE DUNKERQUE**

COMMUNE

**D'ESTAIRES**

DATE DE  
CONVOCATION

01 JUILLET 2025

DATE DE PUBLICATION

17 JUILLET 2025

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 22

Votants 27

**Objet : CCFL – Action  
Fruits et Légumes pour  
l'année scolaire  
2025/2026 – Convention**

**Séance du 07 juillet 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le 07 juillet à 18 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les « Grands Salons » de l'Hôtel de Ville, à la mairie d'Estaires, sous la présidence de Madame Dorothée BERTRAND, Maire.

**Présents :** Mesdames, Messieurs Dorothée BERTRAND, Yves COLPAERT, Augustine VILLE, Michel DEHAENE, Francine MOURIKS, Frédéric DUBUS, Bérangère VILLE (MAHAUDEN), Stéphane GLORANT, Monique DUHAYON, Véronique VANMEENEN, Brigitte CAMPAGNE, Yann NORMAND, Dimitri DUQUENNE, François-Xavier HENNEON, Isabelle LEMAIRE OREC, Laetitia LEGRAND, Jimmy MASSON, Olivier SABRE, Hervé BOCQUET, Arlette VERHELLE, Robin QUEVILLART, Julien BESEGHER.

**Procurations :** Monsieur Bruno FICHEUX à Madame Dorothée BERTRAND  
Monsieur Michaël PARENT à Monsieur Jimmy MASSON  
Monsieur Éric DEWULF à Monsieur Michel DEHAENE  
Madame Camille SPETEBROOT à Monsieur Stéphane GLORANT  
Monsieur Clément DELASSUS à Monsieur Yves COLPAERT

**Absents :** Monsieur Bruno WILLERON, Madame Louise SAINTENOY-CAMPAGNE

**Secrétaire de séance :** Monsieur Yves COLPAERT

**Délibération n°100/101 – 07/2025**

**Objet de la délibération : CCFL – Action Fruits et Légumes pour l'année scolaire 2025/2026 – Convention**

Vu le code général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5214-27 ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes Flandres Lys ;

Vu le projet de convention Action Fruits/Légumes 2025-2026 ;

Vu la Charte d'Engagement Action Fruits/Légumes 2025 ;

**Exposé des motifs :**

Comme chaque année, une action de dégustation de fruits et de légumes variés est organisée au sein des écoles du territoire afin de promouvoir la consommation des fruits, encourager la curiosité alimentaire et informer les familles sur l'importance de la diversification et l'équilibre alimentaire.

Pour cette année scolaire 2025/2026, la commune d'Estaires est désignée opérateur pour la mise en œuvre de l'action « Actions Fruits / Légumes » qui consiste en 12 dégustations de fruits et de légumes variés et de qualité. Une distribution est prévue toutes les 2 semaines dans les classes des écoles maternelles de la commune ce qui représente un effectif d'environ 150 enfants pour l'école « Les Petits Châtelains » et 70 enfants pour l'école « Notre Dame de Lourdes ».

Le Multi-Accueil « Les Petits Baudets » bénéficiera également de 5 dégustations à raison d'une distribution une fois par mois de février à juin ce qui représente un effectif de 20 enfants.

**Objet de la délibération : CCFL – Action Fruits et Légumes pour l'année scolaire 2025/2026 – Convention**

Une convention établie entre la CCFL et la commune définit les modalités de financement par la CCFL de la manière suivante : la participation financière concerne uniquement l'achat des fruits et légumes selon le calendrier établi pour l'action, les quantités préconisées par enfant et un budget maximum de 4 € TTC par enfant pour les 12 dégustations. La participation de la CCFL s'élèvera donc à 960 € répartie de la manière suivante :

- 600 € pour les 150 élèves de l'école « Les Petits Châtelains »,
- 280 € pour les 70 élèves de l'école « Notre Dame de Lourdes »,
- 80 € pour les 20 enfants accueillis au Multi-Accueil « Les Petits Baudets ».

Concernant la crèche « Les Petits Baudets » une charte d'engagement avec la CCFL précise les responsabilités de chacune des parties.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'approuver** la mise en place de l'« Action Fruits / Légumes » pour cette année scolaire 2025/2026 ;
- **d'autoriser** Madame le maire à signer la convention y afférente ainsi que la charte d'engagement concernant la crèche « Les Petits Baudets » ;
- **d'autoriser** Madame le maire à signer tout document relatif à cette décision.

Fait à Estaires, le jour, mois, an que dessus

(Suivent les signatures)

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Dorothée BERTRAND



Le Secrétaire de séance,  
Yves COLPAERT



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte certifié exécutoire

Transmis à la sous-Préfecture le 17 JUIL. 2025

Publié ou notifié le 17 JUIL. 2025

Le Maire,  
Dorothée BERTRAND

